



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2025 /

Dossier complet le : 11-04-2025 /

N° d'enregistrement : 001597/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Onans dans le Doubs (25).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OPALE DEVELOPPEMENT

Raison sociale

OPALE DEVELOPPEMENT

N° SIRET

50509295700024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LAURENT

Prénom(s)

Jean-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Realisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inferieure a 1 MWc sur une parcelle communale appartenant a la commune d'Onans dans le Doubs (25).
Le terrain permet l'installation d'un parc solaire, des terrassements ponctuels pourront etre necessaires pour lisser la topographie mais aucun apport exterieur de matiere n'est necessaire. Aucune demolition n'est prevue.

Les panneaux solaires seront fixes sur des supports metalliques inclines (acier galvanise ou profile aluminium). Ces structures seront ancrees dans le sol et dimensionnees aux normes neige et vent.

Les panneaux solaires sont des panneaux rigides d'environ 3m², de quelques centimetres d'epaisseur, assembles entre eux. Ils sont concus avec des cellules en silicium.

Un local technique sera installe pour permettre le raccordement de la centrale (integration d'un transformateur), son emprise au sol sera inferieure a 25m².

La centrale sera cloturee par une structure semi-rigide verte. Une voie de circulation est deja

4.2 Objectifs du projet

La construction d'une centrale photovoltaïque permet la production d'electricite bas-carbone. Toute la production sera injectee sur le reseau de distribution électrique. Cette installation permettrait d'avancer dans l'atteinte des objectifs de decarbonation fixes par le gouvernement francais. La production previsionnelle de la centrale est d'environ 1 098 MWh par an soit l'equivalent de la consommation électrique de 253 foyers doubiens.

La parcelle ZH 0042 est actuellement divisee en 2 zones distinctes :

- Une surface d'environ 0,7ha dediee a un usage agricole avec une declaration PAC en « Melange multi-especes avec legumineuses fourrageres preponderantes sans graminees prairiales » ;
- Une surface d'environ 1,07ha qui correspond l'emprise de l'ancienne decharge communale. L'activite est maintenant a l'arret et le site inutilise.

Ce projet permet entre-autre de valoriser un terrain degrade correspondant a une ancienne decharge dont l'activite est indiquee a l'arret dans la fiche CASIAS. Ainsi, nous avons fait le

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

De façon générale, les travaux de préconstruction et construction s'étendent de 4 à 6 mois. Le calendrier des travaux sera adapté afin d'éviter les périodes de sensibilité de la faune. Dès le mois d'août, l'activité faunistique est ralentie et la période de migration des oiseaux commence. C'est pourquoi, le déclenchement des travaux peut donc avoir lieu dès le mois de septembre et s'étendre jusqu'à mars. Les travaux pourront se poursuivre sur la période favorable à la reproduction de l'avifaune, à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption depuis leur commencement, permettant ainsi le report de l'avifaune dans d'autres habitats à proximité.

Les travaux dureront 4 à 6 mois et comprendront les phases suivantes :

- Préparation du site : sondages et études géotechniques, débroussaillage;
- Organisation "physique" : création des tranchées de raccordement électrique, pose des fourreaux, mise en place de la clôture et du portail, réalisation des ancrages, montage des structures et panneaux photovoltaïques;
- Organisation "électrique" : installation des équipements électriques, installation des câbles dans les fourreaux, raccordement interne des équipements électriques, raccordement de la centrale au réseau public, mise en service et nettoyage du site.

Les décaissements seront limités à la création d'un fond de fouille pour la pose d'un poste de livraison et de la citerne incendie si nécessaire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation de la centrale est prévue pour une durée minimale de 30 ans, elle pourra être prolongée de 10 ans en fonction de la production des modules photovoltaïques, soit 40 ans maximum.

Les interventions seront limitées et seront essentiellement des opérations de maintenance légères : visite annuelle pour une inspection visuelle des installations, changement du matériel en cas de panne, nettoyage des panneaux solaires, entretien de la végétation.

Un entretien de la végétation sera effectué lors de la phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque. En effet, à moyen terme, il est possible qu'une végétation plus ou moins dense apparaisse sur le site, notamment au niveau de la bande entre les panneaux. Si cette dernière devient trop dense, un entretien de la végétation par fauche tardive sera mis en place sur site. Cette méthode consiste à faucher la parcelle après le pic de floraison des espèces afin de conserver la diversité floristique.

Le nettoyage des panneaux solaires sera réalisé à l'aide d'un jet d'eau sans détergent, à partir d'une citerne tractée qui circulera entre les rangées.

En fin d'exploitation, l'installation sera démantelée, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance de l'installation photovoltaïque	(Inférieure à 1, MWc)
Superficie de l'unité foncière et superficie de la zone clôturée	(19 072 et 10 500, m ²)
Superficie des tables projetée au sol	(4 178, m ²)
Emprise au sol du poste de livraison	(24, m ²)
Dimension d'une table (Lxl) ; hauteur ; écartement inter-rangee	(31.14 x 7.19 ; 3.5 ; 4, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU) d'Onans. Numéro de parcelle cadastrale : ZH 42. Coordonnées géographiques : Long. 06°36'23E, Lat. 47°29'20"N

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas a proximite immediate d'une ZNIEFF de type 1 ou 2. La plus proche est une ZNIEFF de type 1 qui se situe a 1,2 km : "Mine-Grotte du Coteau Couillery (430007869), et une autre a 3,7 km : "Le Doubs de Blussangeaux a Clerval" (430020421). Concernant les ZNIEFF de type 2, la plus proche de la zone d'implantation se trouve a 14 km : "Vallee de l'Onnon de Villersexel
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet est eloigne de tout perimetre concerne par un arrete de protection du biotope. Le plus proche se trouve a 8 km : "Biotope de l'Ecrevisse a pattes blanches et de la Truite fario" (FR3800698).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet se trouve dans une zone a l'ecart de toute agglomeration et axes de transport d'envergure
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet se trouve en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon. Il n'y aucun monument historique et aucun site patrimonial remarquable dans un perimetre de 5 km. Le monument historique le plus proche est un immeuble inscrit qui se trouve a 5.4 km, il s'agit de l'oratoire "Notre-Dame de la Grele"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Onans n'est couverte ni par un PPRN, ni un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet se trouve sur une ancienne decharge, site classe CASIAS n° SSP3845530 (ex n°FRC2506065). Sur la fiche caracteristique elle est classée en etat d'arret et son activite etait : "E38.11Z - Collecte et stockage des dechets non dangereux dont les ordures menageres (decharge d'O.M. ; dechetterie)".
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors de tout perimetre de captage d'eau potable. Le captage le plus proche est La Fontaine et se situe a 2 km en aval du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet photovoltaïque n'est pas située au sein d'un site inscrit. Le plus proche se trouve a 6 km : "Site du village de Saint-Julien-les-Montbeliard".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve a 15 km de la zone du projet (ZPS - "Cote de Champvermol" FR4312032).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present dans un rayon de 5 km autour du site d'implantation de la centrale photovoltaïque.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans le milieu naturel n'est prévu, en phase de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet de centrale photovoltaïque ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les eaux pluviales continueront a s'infiltrer naturellement dans les sols en place de la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux presents sur le site serviront a la creation de la plateforme d'implantation des tables photovoltaïques. Aucun matériau excedentaire ne sera exporte.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Terrassement de la zone basse en repartissant les tas de terre presents sur le site en une zone plane. Aucun matériau ne sera apporte sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite aucun besoin en eau potable ni en dispositif d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone de projet (ancienne decharge anthropisee et zone herbacee) sera peu modifiee. Quelques arbres devront etre coupes pour permettre l'installation des panneaux ou limiter l'ombrage. Cette coupe d'arbres se fera hors periodes sensibles pour la faune et avec precaution en cas de presence d'arbres a cavites. La continuite de la haie peripherique sera maintenue en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le parc photovoltaïque ne presente aucune incidence sur les habitats et especes du site Natura 2000 "Cote de Champvermol" (ZPS) compte tenu : - de l'eloignement du site a plus de 15 km, - de la taille reduite du projet (environ 1 ha), - de la tres faible fonctionnalite ecologique du site en particulier pour les especes d'interet communautaire inscrites au Formulaire Standard de Donnees des sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet respectera les dispositions de l'arrete du 29 decembre 2023 : il ne sera pas compte comme une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers au sens du ZAN (zero artificialisation nette).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Une canalisation de transport d'hydrocarbures est situee a environ 370 m du site du projet. La parcelle du projet est situee en dehors de la zone de servitude d'utilite publique associee a cette conduite. Le gestionnaire de cette conduite (SPSE) a ete consulte et n'a emis aucune objection ni observation concernant le projet. Aucun autre reseau ou canalisation de transport de
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La consultation du site Georisques montre que le site est situee : - en dehors de tout zonage a risque pour les inondations, - en dehors de tout zonage a risque pour les mouvements de terrains, - en exposition modere aux retrait-gonflement des argiles,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de construction, le trafic se limitera a la livraison des engins et du materiel (structures, modules, transformateur). En phase d'exploitation, la circulation se limitera a un vehicule leger tres ponctuellement pour des operations d'entretien-maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Durant les travaux, certaines phases de duree limitee pourront engendrer des emissions sonores typiques des chantiers de BTP. La gene occasionnee sera minime voire imperceptible pour les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de tout perimetre reglementaire des monuments inscrits ou classes. De plus, en raison de la hauteur maximale de l'installation (3,5 m maximum), de la topographie du site, de la presence des haies arbustives et arboree autour de la zone du projet, la centrale photovoltaïque sera peu, voire pas du tout, visible dans le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet est situe sur une ancienne decharge. Depuis, aucune activite agricole, sylvicole ou autre n'a eu lieu sur la zone du projet. Le projet n'est donc pas susceptible d'engendrer de modifications des activites humaines. Le projet permettra de valoriser un site degrade, sans aucune fonctionnalite y compris naturelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Trois projets connus ont ete identifiées dans un rayon de 5 km autour du site du projet :

- Le parc eolien de Bellenioie, situe a 1 km, qui comprend 4 machines de 200 m de hauteur,
 - Le parc eolien de Courchaton, situe a 3,5 km du projet, compose de 5 machines dont les hauteurs varient entre 136,1 m et 159,9 m,
 - Le parc eolien de Colchique, situe a 4,5 km du projet, avec 8 machines de 180 m de hauteur.
- Le projet photovoltaïque le plus proche se trouve a 9 km sur la commune de Colombier-Fontaine (3,5 MWc ; 3,7 ha).

Au vue de la distance, les eventuelles incidences du projet sont donc fortement limitees et ne sont pas susceptibles d'etre cumulees avec d'autres projets existants.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prend en compte la préservation de l'environnement et le développement durable en produisant une énergie renouvelable qui sera injectée sur le réseau électrique. Une attention particulière sera portée lors de la phase chantier pour veiller à l'organisation et à la propreté du site. Des échanges réguliers et transparents en amont permettront d'optimiser la gestion des matériaux et des déchets sur chantier, de limiter les nuisances, quelle que soit leur nature, tout en respectant la biodiversité existante aux abords du site.

Afin d'éviter tout risque de mortalité ou de dérangement pour la faune en phase de reproduction :

- les coupes d'arbres seront réalisées entre le 1er septembre et le 1er mars de l'année suivante, en dehors de la période de reproduction de la faune
- les travaux de terrassement commenceront entre le 1er septembre et le 1er mars, ce qui permettra d'éviter toute installation d'oiseaux nicheurs sur le site. Dans ces conditions, ces travaux pourront ensuite se poursuivre au printemps et en été.

Préalablement aux coupes d'arbres et avant le 1er novembre, le passage d'un écologue sera effectué afin de vérifier la présence d'arbres gîtes pour les chiroptères (arbres à cavités). Le cas échéant, ces cavités seront bouchées après s'être assuré qu'elles ne sont pas occupées par des chiroptères.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'auto-évaluation jointe au CERFA.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

LAURENT

Prénom

Jean-Pierre

Qualité du signataire

Representant SASU OPALE DEVELOPPEMENT

À Fontain

Fait le

20-02-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)